

Position du CNAEMO – Jeudi 16 mars 2017
Le milieu ouvert,
un accompagnement connecté au territoire ?

Rêver d'une société qui ne laisserait personne au bord de la route, c'est reprendre la devise républicaine de « liberté, égalité, fraternité ».

Rêver que chacun fasse partie d'un tout et que dans ce tout, chacun soit partie prenante, est-ce cela la définition de l'inclusion déclinée par le Conseil de l'Europe ?

Pour ceux qui travaillent dans le champ du handicap, l'inclusion ouvre le droit à la singularité, à la différence, ne tolérant pas d'exclusion à la participation sociale sur le prétexte de cette différence. Là où l'intégration n'interrogeait pas la norme établie, l'inclusion ferait varier la norme pour y inclure toutes les singularités.

Comment adapter, si nous le souhaitons, ce concept à notre champ professionnel ?

L'accompagnement des personnes dites fragilisées se traduit d'abord et avant tout par une relation. La relation, c'est ce qui se construit peu à peu, au fil du temps, au travers de la rencontre, de l'accueil de l'autre, de l'hospitalité, du soin.

En agissant dans nos secteurs d'intervention auprès de nos connaissances, de nos relais, de nos partenaires, nous contribuons parfois à l'intégration d'une personne ou d'une famille particulière dans un logement, dans un cycle de formation, dans une activité culturelle ou dans un réseau de quartier. Dans ce cas, nous nous rapprochons peut-être, à notre petit niveau d'acteur de terrain pourtant indispensable, de cette notion d'inclusion qui aurait une visée démocratique et émancipatrice en donnant à chacun, quelques soient ses caractéristiques, une véritable place de droit et d'égalité dans la société.

Avec l'inclusion, les services devraient donc intervenir dans un accompagnement qui ne se contente pas d'agir sur l'enfant et sa famille mais qui agisse aussi avec et sur l'environnement pour le transformer. Mais comment nos services peuvent-ils contribuer à cette forme d'utopie alors même qu'ils doivent résister, pour subsister, à l'économie de marché qui s'est emparée du secteur social sur des territoires inégalitaires où l'accompagnement des personnes vulnérables est devenu avant tout un enjeu financier ? Il faut souligner en effet le relatif effacement de la question sociale en tant que telle du point de vue de sa présence dans l'espace public comme objet de mobilisation de débat et d'action politique ou quand elle s'exprime, c'est en termes de fraude, d'abus, de mépris de l'assistance.

Dans une journée d'étude récente, les CCAS avancent que le prérequis à toute démarche d'aide, c'est la domiciliation « premier pas vers l'inclusion ». Le CNAEMO ne peut que soutenir ce principe, nous qui savons que beaucoup de jeunes majeurs se retrouvent « à la rue ».

Le CNAEMO dénonce, pour les mineurs non accompagnés, au travers de sa participation aux décisions européennes pour promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'humanisme, l'écart entre les normes juridiques en usage et des pratiques de terrain généralement obnubilées par la nécessité d'apporter des réponses a minima, tout cela sur fond de guerre économique entre l'Etat et les Départements, entre les Départements entre eux.

Le CNAEMO revendique un traitement égalitaire en Protection de l'Enfance sur l'ensemble du territoire métropolitain ou ultra-marin car le lieu de résidence, l'éloignement géographique, les différences culturelles ne sauraient en aucun cas justifier que des femmes, des enfants et des hommes ne voient leurs droits dûment reconnus, protégés et mis en œuvre sur l'intégralité du territoire de la République Française.